



Dossier de candidature

LES TROPHÉES DE L'AGRICULTURE DES VOSGES

Jeudi 13 octobre 2022 à 18h00

Centre des Congrès Epinal - Foirexpo

Merci d'adresser votre dossier en format *PDF* :

PAR MAIL : lestropheesdelagriculture@vosges.chambagri.fr

AVANT LE 12 JUIN 2022



CHARTRE

LES CRITÈRES DE CANDIDATURE DES LAURÉATS

- Les candidats doivent exercer leur activité exclusivement dans les Vosges
- Les lauréats sont des exploitants ou associations à vocation agricole
- Un trophée ne peut être décerné conjointement à deux lauréats ex-aequo
- Un candidat peut candidater dans deux catégories maximum
- Un candidat ne peut pas candidater dans la catégorie coup de cœur. Le lauréat de cette catégorie sera sélectionné parmi les candidats des autres catégories
- Les présidents et vice-présidents des structures partenaires ne peuvent pas candidater aux trophées de l'Agriculture

Les lauréats sont désignés par la Commission de sélection composée :

- Des membres de la Chambre de l'Agriculture
- Des membres du journal
- D'un représentant de chaque partenariat

Chaque partenaire dispose d'une voix pour les délibérations.

Pour procéder à la désignation des lauréats des Trophées de l'agriculture des Vosges 2022, chaque partenaire propose au moins un candidat "nominé" pour chacun des trophées et transmet ses propositions. Les lauréats sont désignés à la majorité.

Les candidats seront tous invités à la soirée du 13 octobre 2022.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES LAURÉATS

- La commission se déclare libre, indépendante et souveraine
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres
- La commission veille à la parité du territoire



LISTE DES TROPHÉES 2022

TROPHEE DE L'AGRICULTEUR(TRICE) AMBASSADEUR

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) ou une structure qui valorise l'activité agricole et ses filières auprès du Grand Public à travers des visites, des événements, les réseaux sociaux.... Il s'investit pour promouvoir l'agriculture, ses pratiques et ses métiers.

TROPHEE DE L'INSTALLATION / TRANSMISSION

Ce trophée récompensera un(e) cédant(e) ou un(e) jeune exploitant(e) agricole* qui a concrétisé une transmission et un projet de reprise d'exploitation agricole exemplaire, exceptionnelle ou novateur.

TROPHEE DU NUMERIQUE ET DE L'AGRICULTURE CONNECTEE

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou une structure à la pointe de la technologie ayant recours à des outils connectés sur l'exploitation dans le but de se développer et d'améliorer la qualité et la traçabilité pour une agriculture performante et durable.

TROPHEE DE L'AGRICULTURE DE PROXIMITE

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou un projet autour de la commercialisation de produits issus de l'agriculture en circuits courts et de proximité, favorisant le contact direct avec le consommateur par le biais de la vente directe, de distributeurs automatiques, des collèges, des collectivités ou de la restauration hors domicile.

TROPHEE DU PROJET COLLECTIF

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou un groupement d'agriculteurs travaillant au sein d'un projet collectif, associant d'autres acteurs du territoire afin de répondre à une demande locale, de faire des économies d'échelle et/ou de créer de la valeur ajoutée.

TROPHEE DE L'AGROECOLOGIE

Ce trophée récompensera la mise en œuvre d'une production agricole élaborée dans une démarche environnementale visant à promouvoir l'agroécologie via les énergies vertes, le bas carbone, l'agroforesterie, HVE, la bio et qui assure la durabilité de cette production.

TROPHEE DE LA VALORISATION DU BOIS

Ce trophée récompensera un(e) exploitant forestier(e), un(e) agriculteur/trice ou une entreprise de travaux forestiers valorisant le bois dans le cadre d'une action ou une démarche menée à bien.

TROPHEE COUP DE COEUR

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou une structure rassemblant plusieurs acteurs, et dont la personnalité, l'activité, l'engagement au cours de l'année mérite un éclairage particulier.

VOTRE CANDIDATURE

Pour soumettre votre candidature à la 2ème édition des Trophées de l'Agriculture des Vosges :

1. Indiquez-le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat, en cochant ci-dessous, la(les) case(s) correspondante(s) (2 catégories maximum):

NB : la commission se réserve le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d'un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature

2. Complétez le formulaire ci-après en présentant votre activité et les raisons pour lesquelles vous candidatez.

- Trophée DE L'AGRICULTEUR(TRICE) AMBASSADEUR
- Trophée DE L'INSTALLATION / TRANSMISSION
- Trophée DU NUMERIQUE ET DE L'AGRICULTURE CONNECTEE
- Trophée DE L'AGRICULTURE DE PROXIMITE CREATANT DE LA VALEUR AJOUTEE
- Trophée DU PROJET COLLECTIF
- Trophée DE L'AGROECOLOGIE
- Trophée DE LA VALORISATION DU BOIS

Vous pouvez joindre à ce dossier, tout élément d'information complémentaire qui vous paraît nécessaire.

Merci de joindre à votre dossier de candidature, une ou plusieurs photos illustrant l'activité ou l'initiative présentée.

FICHE DE CANDIDATURE

NOM / PRÉNOM du candidat	TITRE/FONCTION	DATE D'INSTALLATION
NOM de l'ENTREPRISE OU ASSOCIATION se portant candidate :		
ADRESSE		
TEL :		
PORTABLE :		
MAIL :		

ACTIVITÉS - PRODUCTIONS			
SAU :	Vaches laitières Nb :	Bovins allaitants Nb :	Ovins Nb :
Surfaces Céréales :	Porcs Nb :	Volaille Nb :	Autres :
Atelier de diversification	oui	non	Type d'atelier :

	2019	2020	2021
EFFECTIF			
CA			



LES RAISONS DE VOTRE CANDIDATURE (expliquez en quelques lignes les raisons, les valeurs pour lesquelles vous pourriez être lauréat des Trophées de l'agriculture des Vosges 2022)